



NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE (NAO)

Rencontre du 10 décembre 2004

La direction, après nous avoir rappelé les propositions des réunions précédentes, nous décline une nouvelle proposition suite au projet de révision de l'accord RTT.

La CFDT est intervenue sur l'obligation de fournir des documents écrits aux organisations comme le stipule la LOI.

La direction reste sur ses positions ; c'est donc sans aucun écrit que celle-ci décline ses nouvelles propositions, propositions que nous découvrons au fur et à mesure :

↪ 1.5 % au 1/12 2004 au lieu de 1/1 2005 pour les non impactés par le SMIC

↪ Mise en place de la grille au 1/1 2005 au lieu de 1/04/2005

↪ 1 % au 1/09/2005 pour les non impactés

↪ Mise en place de jours conventionnels :

- 1 jour pour les employés présents
- + 1 jour pour ceux ayant plus de 2 ans
- + 1 jour pour ceux ayant plus de 4 ans
- + 1 jour pour ceux ayant plus de 6 ans

↪ Pause pour les femmes enceintes de 10 minutes après 4 mois de grossesse et après 1,50 heures de travail

↪ Une présentation pour des mesures concernant les agents de maîtrise et les agents de maintenance, idem pour les cadres d'exploitation et les cadres du siège social

↪ Compte Epargne Temps : report du compte jusqu'en 2007

↪ Des propositions pour ramener le temps de travail à la base du contrat initial :

Exemple :

- un ex 20 h verra son temps de travail ramené à 20 h en 2005
- pour un ex 25 h ramené à 25 h en 2005
- pour un ex 27 h ramené à 27 h en 2006
- pour un ex 30 h ramené à 30 h en 2006

↪ Suppression de la ligne indemnité nourriture, intégration de l'indemnité

↪ Mise en place mutuelle obligatoire en 2006 dans la formule actuelle après 6 mois de présence

↪ Mise en place rencontre classifications 2^{ème} semestre 2005

↪ Le jour de solidarité offert pour cette année.

Après ce catalogue de mesures, toutes plus ou moins alléchantes, certaines organisations s'interrogent sur ces propositions ? Déclinaison brute qu'il nous faut analyser, je le rappelle, sans document écrit ?

Nous avons bien compris que la proposition de la direction, en supprimant la ligne temps de présence, était de faire faire des économies à la société casino cafétéria mais, là, ce n'est plus des économies mais le financement des projets de société par les salariés car, malgré les propositions plus qu'alléchantes lors de cette rencontre, la direction persiste dans sa ligne de suppression de la notion de temps de présence.

La CFDT a rappelé le principe du droit d'opposition que les organisations responsables peuvent exercer en rappelant le principe de la majorité car, après avoir fait un tour de table, la CFDT a bien ressenti que FO semblait satisfait des propositions de la direction ; pour preuve : la réunion programmée le 21 décembre est annulée ? Nous nous revoyons le 17 décembre, il nous semble, pour avaliser le projet ?

Après avoir demandé une suspension de séance, les organisations s'expriment sur la demande de la direction.

Pour sa part, la CFDT rappelle le rôle des organisations dans le droit d'opposition, la responsabilité des futurs signataires d'un tel avenant et sa portée, à savoir : la perte du pouvoir d'achat de 5 % à 6 mois voire 18 mois mais perte il y aura, vous pouvez en être sûr, perte de la pause, que se passera t'il dans les établissements lorsqu'au bout de 5 h 30 de travail (temps ne donnant pas lieu à la pause légale pour 6 h de travail ????)..vous voudrez aller, par exemple, manger et qu'après vos 5,30 h de travail, vous n'aurez que 15 minutes de coupure ???, que lorsque vous ferez 6 h de travail, que vous aurez pris vos 20 minutes de pause légale, il vous faudra faire 20 minutes de plus de travail puisque la pause légale est une pause non payée ????

Pendant la suspension de séance, si certaines organisations sont résolument contre la proposition, d'autres, toujours en consultation, notre cher syndicat FO, lui, semble très, très, très intéressé et prêt à avaliser la demande de la direction. Nos craintes se confirment, la direction, elle aussi, l'a bien ressentie puisqu'elle a carrément annulé la réunion du 21 décembre qui, pour elle, n'est plus nécessaire ? Pour FO, la seule justification de l'intégration de l'indemnité nourriture dans le salaire suffit, soit dit en passant, si vous avez bien suivi le déroulement, intégration pour laquelle la direction pousse au niveau de la branche, et qui va se faire au vu des bénéfices que cela va générer pour la société casino cafétéria par les aides du gouvernement liées à cette mesure.

Encore une fois, notre chère organisation patronale et « responsable » va permettre à la société de faire de plus que substantielle économie sur le dos des salariés qui mouilleront toujours plus leurs chemises, idem pour la mise en place des chaussures de sécurité ou, après que la CFDT ait remué ciel et terre, s'arroge leur mise en place en espérant que les salariés ne seront pas dupes de toutes ces mesures qui ne font que supprimer le peu d'acquis qu'ils nous restent.

Lors des passages de FO, organisation donneuse de leçons dans vos établissements, n'hésitez pas à les remercier pour toute l'énergie qu'elle déploie à vous obtenir la suppression de vos maigres acquis.

Pour notre part, la CFDT reste sur le principe de ne discuter aucune remise en cause de l'accord qui tendrait vers le moins. Par contre, nous sommes tout à fait prêts à revoir la durée du travail à la baisse, 32 heures sans perte de salaire.....



Le Parti Pris de la Solidarité

Vos délégués CFDT

Jacques SOLER - Cafétéria VALENCE SUD

) : **06.74.41.79.48**

Serge NARDELLI – Cafétéria AIX EN PROVENCE SM

) : **06.12.94.52.69**

Céline SEBIE – Cafétéria PAU-LONS SM

) : **06.71.60.86.63**

Magali VIDAL – Cafétéria NÎMES VIGNOLES

) : **06.62.01.60.95**